



**Comité sectoriel
de main-d'œuvre en
aménagement forestier**

**DIAGNOSTIC SECTORIEL
DE L'INDUSTRIE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER
2004-2005**

Faits saillants

LE COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE EN AMÉNAGEMENT FORESTIER (CSMOAF) EST UN ORGANISME DE CONCERTATION DONT LA MISSION EST DE CONCEVOIR ET DE FACILITER LA RÉALISATION DE STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER.

Édition

Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)
965, avenue Newton, bureau 254
Québec (Québec) G1P 4M4
Téléphone : 1-418-864-7126
Sans frais : 1-877-864-7126
Télécopieur : 1-418-864-7136
Site Web : www.csmoaf.com
Courriel : dg@csmoaf.com

Coordination et rédaction

Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier (CSMOAF)

Julie Langlois, ing.f., M.Sc.,
chargée de projet

Christian André, ing.f.,
directeur général

Mise en page et révision linguistique

Céline Plourde,
agente de bureau

Impression

Formulogic inc.

La production de cet ouvrage a été rendue
possible grâce à la contribution financière
d'Emploi-Québec



Tous droits réservés

ISBN – 978-2-922986-01-3

Dépôt légal - 2006

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tout au long de ce document,
le masculin est utilisé dans le
seul et unique but d'alléger la
lecture.

DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2004-2005

Faits saillants

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) évoque tous les acteurs qui œuvrent dans les activités reliées à l'abattage et la récolte du bois, à la voirie forestière, à l'exécution des travaux sylvicoles (en plus du reboisement et l'usage du feu), à la répression des épidémies et maladies et toutes autres activités ayant un effet sur la productivité d'une aire forestière. Le secteur de l'aménagement forestier représente approximativement 9 % des principaux secteurs de l'industrie québécoise des produits forestiers. Ces principaux secteurs, qui incluent les pâtes et papier et ses produits connexes, ainsi que le sciage et ses produits connexes, comptent respectivement pour 50 % et 41 %. Les coopératives forestières (N=39), les groupements forestiers (N=44) et les entrepreneurs forestiers (N=210) sont les trois catégories d'entreprises retrouvées dans ce secteur.

De plus, il existe un *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) qui permet d'élaborer le profil économique des industries existantes. Le secteur de l'aménagement forestier est associé au SCIAN-113 (*foresterie et exploitation forestière*) et au SCIAN-1153 (*activités de soutien à la foresterie*). Le SCIAN-113, qui inclut les SCIAN-1131, 1132, 1133, comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois caractérisé par un long cycle de croissance, en l'occurrence dix ans ou plus. Le SCIAN-1153 est relatif à la récolte du bois, comme l'inventaire forestier, l'évaluation de la production forestière, le service de lutte contre les incendies de forêt, le service de plantation d'arbres, le transport du bois, etc.¹

Les principales professions de l'industrie de l'aménagement forestier sont également classées selon la *Classification nationale des professions* (CNP). Celle-ci constitue la source pour l'obtention de renseignements sur les professions retrouvées au Canada, en plus de servir de canevas à Statistique Canada pour la compilation des données de recensement sur l'emploi. La CNP a attribué dix catégories de professions au secteur de l'aménagement forestier qui sont les suivantes, par ordre d'importance : conducteurs de scies à chaîne et d'engins de débardage (CNP 8421), conducteurs de machines d'abattage (CNP 8241), ouvriers en sylviculture et en exploitation forestière (CNP 8422), technologues et techniciens en sciences forestières (CNP 2223), manœuvres de l'exploitation forestière (8616), surveillants de l'exploitation forestière (CNP 8211), directeurs de la production primaire (CNP 0811), conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues) (CNP 7421), professionnels des sciences forestières (CNP 2122), ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432) (tableau 1).²

¹ Statistiques Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)*, [En ligne] [http://stds.statcan.ca/francais/naics/2002/naics02-title-search_f.asp?criteria=11].

² Développement des ressources humaines Canada (DRHC), *Classification nationale des professions (CNP)*, [En ligne], [<http://www23.hrdc-drhc.gc.ca/2001/f/generic/nocsearch.asp>].

1. Description du secteur

- Le secteur de l'aménagement forestier comprenait environ 16 000 emplois au Québec, en 2001, mais il a été estimé à plus de 17 000 pour l'année 2005³. Le secteur de l'*exploitation forestière* (SCIAN-1133) arrive au premier rang de l'employabilité avec approximativement 11 400 emplois. En seconde place, viennent toutes les activités de *soutien à la foresterie* (SCIAN-1153), avec environ 3 900 postes. Le secteur des *pépinières forestières et récolte de produits forestiers* (SCIAN-1132) arrivent bon troisième avec un peu moins de 700 salariés. Enfin, presque 300 personnes occupent un travail relié au secteur de l'*exploitation de terres à bois* (SCIAN-1131).
- Les emplois associés à la production (métiers spécialisés ou non) représentent 79,2 % de la main-d'œuvre du secteur, alors que les postes occupés par les ingénieurs forestiers et les technologues/techniciens forestiers comptent pour 14,9 %. Toutes les fonctions reliées à la direction et à la gestion correspondent à 5,9 % de l'ensemble des emplois.⁴
- Les femmes ne constituent toujours qu'une faible proportion de la main-d'œuvre forestière. Pour les emplois de ce secteur, 13,3 % des emplois sont représentés par la gent féminine. À titre comparatif, la proportion équivalente pour l'ensemble du Québec équivaut à plus de 46 %. Dans l'industrie de l'aménagement forestier, les femmes sont en moindre nombre dans le secteur d'activité de l'*exploitation de terres à bois* (SCIAN-1131) avec seulement 1,4 %. Les occupations où la gent féminine est plus nombreuse concernent tous les types de travaux affiliés aux *pépinières forestières* (plus particulièrement) et *récolte de produits forestiers* (SCIAN-1133) avec 54,0 %.⁵
- La main-d'œuvre âgée de 45 ans et plus représente une moyenne de 38,7 % de l'emploi du secteur. Ce ratio est supérieur à 35,4 % de moyenne d'âge de l'ensemble du Québec. Les CNP 8421, 0811, 7421 et 8211 sont les professions ayant le plus grand rapport de travailleurs âgés de plus de 45 ans avec des proportions respectives de 51,2 %, 49,4 %, 46,6 % et 43,9 %.⁶
- Le revenu moyen d'emploi, en 2001, des principales professions de l'industrie de l'aménagement forestier varie entre 11 632 \$ et 61 318 \$ (*Tableau 1*). La moyenne globale équivaut à 31 334 \$, ce qui est inférieur à la moyenne des industries du Québec qui se chiffre à 36 627 \$ pour une différence nette de 5 293 \$. Pour sa part, le taux hebdomadaire moyen brut de chacune des professions se situe entre 381 \$ et 1 514 \$ pour la même année de référence (*Tableau 1*).

³ Statistique Canada, *Enquête Emploi, gains et durée de travail (EERH)*, 2005.

⁴ Statistique Canada, *Recensement de 2001*.

⁵ *Idem*.

⁶ *Idem*.

Tableau 1 :
Principales professions répertoriées au sein de l'industrie de l'aménagement forestier, revenu moyen d'emploi total et taux hebdomadaire moyen brut, pour l'année de référence 2001

Code CNP	Principales professions	Personnes en emploi (%)	Revenu moyen d'emploi total* (\$/année)	Taux hebdomadaire moyen brut** (\$/semaine)
8421	Conducteurs de scies à chaînes et d'engins de débardage	22,7	20 032	550
8241	Conducteurs de machines d'abattage	17,0	34 097	748
8422	Ouvriers en sylviculture et en exploitation forestière	13,9	19 286	572
2223	Technologues et techniciens en sciences forestière	10,6	33 939	792
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	9,3	16 379	494
8211	Surveillants de l'exploitation forestière	8,2	37 421	908
0811	Directeurs de la production primaire	5,9	61 318	1 514
7421	Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	5,1	32 995	728
2122	Professionnels des sciences forestières	4,2	46 239	1 032
8432	Ouvriers de pépinières et de serres	3,1	11 632	381

* Le revenu moyen d'emploi total est calculé selon la formule : revenu total / nombre de personnes répertoriées en considérant le statut de travail ou le sexe indépendamment.

** Le taux hebdomadaire moyen brut est calculé à partir d'une semaine de référence de travail de plus de 30 heures.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2001*

- Une enquête démontre une diminution relativement constante du nombre total de salariés de l'industrie depuis 1997, même si une tendance se veut à la hausse entre 2002 (N=17 451) et 2004 (N=18 253). Le fléchissement du nombre total de salariés se situe donc à 27,1 % entre 1997 (N=23 541) et 2005 (N=17 154).⁷
- Le profil de scolarisation des travailleurs de l'*industrie forestière* (SCIAN-113 et 1153) compte 40,1 % de sa main-d'œuvre détenant aucun grade, certificat ou diplôme (primaire et secondaire sans diplôme) ou un diplôme d'études secondaires (20,5 %). Des proportions de 15,7 % et 15,8 % possèdent respectivement un certificat ou diplôme de métier ou un certificat ou diplôme d'études non universitaires. En revanche, la clientèle universitaire y est plus rare, puisque seulement 8 % des travailleurs ont obtenu un certificat ou diplôme universitaire. Par ailleurs, le ratio de personnes n'ayant obtenu aucun grade, certificat ou diplôme est moins élevée dans les activités de *soutien à la foresterie* (SCIAN-1153), avec 20 %, que dans les activités de *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113), avec 46 %..⁸

⁷ Statistique Canada, *Enquête Emploi, gains et durée de travail (EERH)*, 2005.

⁸ Statistique Canada, *Recensement de 2001*.

- Plus spécifiquement à la CNP, ce sont chez les *professionnels des sciences forestières* (CNP-2122) qu'on retrouve les plus hauts niveaux de scolarité, puisque 81 % d'entre eux ont complété des études de niveau universitaire. Pour leur part, les conducteurs de scies à chaîne et d'engins de débardage (CNP-8421) ainsi que les conducteurs de machines d'abattage (CNP-8241) sont ceux qui ont atteint le plus faible niveau de scolarité, avec respectivement 64 % et 60 % d'entre eux qui n'ont aucun grade, certificat ou diplôme.⁹
- D'autres statistiques sur les inscriptions dans les centres de formation professionnelle (CFP), les cégeps et l'Université Laval permettent d'alléguer que les bancs d'école se vident. Aucune réduction évidente de l'achalandage n'est perceptible pour l'instant dans les CFP (3 % entre 1998-1999 et 2004-2005)¹⁰. La situation est tout autre pour les cégeps offrant le programme de *Technologie forestière* où les inscriptions ont chuté de façon draconienne depuis quelques années (68 % entre 1996 et 2004)¹¹. Une autre donnée certifie que ce programme est en troisième place du palmarès des programmes d'études techniques ayant connu la plus forte baisse d'inscriptions au cours de la période 1999-2004 avec une dépréciation de 48 %¹². Le nombre d'inscriptions, pour les programmes universitaires *Aménagement et environnement forestiers* et *Opérations forestières*, s'est effondré de 70 % en dix ans¹³.
- Les perspectives professionnelles ne sont pas très reluisantes pour l'horizon 2005-2009. Celles-ci sont définies par titre de profession (CNP) pour l'ensemble du secteur *foresterie et exploitation forestière* (tableau 2). L'Interprétation des résultats peut se faire comme suit :
 - a) Le taux de **demande de main-d'œuvre** se catégorise selon quatre niveaux :
 - Nul ou ≤ 0 %;
 - Faible ou entre 0 % et 19,6 %;
 - Modéré ou entre 19,6 % et 30 %;
 - Élevé ou ≥ 30 %.
 - b) De même pour le **taux de chômage** qui se réfère à trois gradations :
 - Faible ou $\leq 5,7$ %;
 - Modéré ou entre 5,7 % et 12,9 %;
 - Élevé ou $\geq 12,9$ %.

⁹ Statistique Canada, *Recensement de 2001*.

¹⁰ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Fichier DCFP, traitement DPD, version du 20 décembre 2005.

¹¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, mars 2005.

¹² Banque d'information sur le Collégial, 2005.

¹³ Faculté de foresterie et géomatique, Université Laval, 2005.

Tableau 2 :
Perspectives professionnelles 2005-2009 pour tous les titres de profession
répertoriés dans l'industrie *Foresterie et exploitation forestière*,
par région administrative et pour l'ensemble du Québec

Code CNP	Titre de profession	Ensemble du Québec		
		Demande de main-d'œuvre 2004-2009	Taux de chômage en 2004	Perspectives 2005-2009
0811	Directeurs/Directrices de la production primaire	Faible	Faible	Acceptables
2122	Professionnels/Professionnelles des sciences forestières	Faible	Modéré	Restreintes
2223	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières	Modéré	Élevé	Restreintes
7421	Conducteurs/Conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	Modéré	Élevé	Restreintes
8211	Surveillants/Surveillantes de l'exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes
8241	Conducteurs/Conductrices de machines d'abattage	Faible	Élevé	Très restreintes
8421	Conducteurs/Conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage	Faible	Élevé	Très restreintes
8422	Ouvriers/Ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes
8432	Ouvriers/Ouvrières de pépinières et de serres	Modéré	Élevé	Restreintes
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	Faible	Élevé	Très restreintes

Source : <http://imt.emploiquebec.net>

- Les commissions scolaires détiennent une autorisation permanente d'offrir en tout ou en partie cinq programmes d'études professionnelles constituant l'offre de formation professionnelle en aménagement forestier en vue d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (tableau 3).

Tableau 3 :
Liste des programmes d'études professionnelles associés au secteur de
l'aménagement forestier et offerts par les commissions scolaires du Québec

Secteur de formation	Programme d'études	Numéro du programme	Durée (heures)
12 ⁽¹⁾	Abattage et façonnage des bois	DEP 5189	840
12	Aménagement de la forêt	DEP 5181	1 215
15 ⁽²⁾	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP 5273	630
12	Abattage manuel et débardage forestier	DEP 5290	900
12	Travail sylvicole	DEP 5289	900

Source : Inforoute, MELS, situation en mars 2005

⁽¹⁾ : Foresterie et papier

⁽²⁾ : Mines et travaux de chantier

- L'ordre d'enseignement collégial offre le programme *Technologie forestière* (190.B0), d'une durée de 2 640 heures, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Au total, six Cégeps offrent ce programme, soit :
 - le Cégep de Baie-Comeau;
 - le Cégep de Chicoutimi;
 - le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - le Cégep de la Gaspésie et des Îles;
 - le Cégep de Rimouski;
 - le Cégep de Sainte-Foy.

- Le seul établissement au Québec offrant la formation universitaire en foresterie est l'Université Laval, à Québec. Cette formation s'échelonne sur quatre années, compte 120 crédits et se divise en trois programmes, soit :
 - *Aménagement et environnement forestiers* (Baccalauréat (BAC) 1.365.11);
 - *Opérations forestières* (Baccalauréat coopératif 1.365.31);
 - *Génie du bois* (Baccalauréat coopératif 1.367.01).

N.B. Le programme *Génie du bois* mentionné ici n'a pas été inclus dans ce diagnostic puisqu'il cible principalement un autre secteur de l'industrie québécoise des produits forestiers, soit la *transformation du bois*.

- Selon une enquête du CSMOAF réalisée en 2003, sur les 293 entreprises forestières du secteur de l'aménagement forestier, un peu plus de 50 % de celles-ci se retrouvent dans trois régions administratives regroupées, soit Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (18 %), Mauricie, Estrie et Centre-du-Québec (18%) et Abitibi-Témiscamingue (16%). La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean suit de près avec 13 %.¹⁴

- Plus précisément, sur les 16 270 emplois répertoriés en 2001, la localisation par région administrative est la suivante : Saguenay-Lac-Saint-Jean (2 330; 14,3 %), Abitibi-Témiscamingue (1 755; 10,8 %), Chaudière-Appalaches (1 635; 10,0 %), Bas-Saint-Laurent (1 590; 9,8 %), Estrie (1 305; 8,0 %), Capitale-Nationale (1 175; 7,2 %), Outaouais (1 140; 7,0 %), Laurentides (1 005; 6,2 %), Mauricie (955; 5,9 %), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (620; 3,8 %), Côte-Nord (605; 3,7 %), Montérégie (555; 3,4 %), Centre-du-Québec (445; 2,7 %), Nord-du-Québec (415; 2,6 %), Lanaudière (405; 2,5 %), Montréal (260; 1,6 %) et, finalement, Laval (75; 0,5 %).¹⁵

- Un autre sondage du CSMOAF effectué en 2004 permet d'affirmer que ce sont dans les coopératives forestières (71 %) et, dans une moindre mesure, dans les groupements forestiers (48 %) que se trouve le pourcentage le plus élevé d'entreprises ayant 50 employés et plus. Le secteur privé, à la lumière des données disponibles, est caractérisé

¹⁴ Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), *Rapport du projet sur l'offre et la demande de travailleurs forestiers*, 2003.

¹⁵ Statistiques Canada, *Recensement de 2001*.

par un nombre important d'entreprises de plus petites tailles, soit 44 % des entreprises privées qui comptent moins de 10 employés.¹⁶

- Au Québec, le secteur *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113) accapare, en 2002-2003, 0,46 % du produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble de l'économie québécoise, soit 972,7 millions sur 210,6 milliards de dollars. Il est cependant grimpé jusqu'à 0,55 % de l'ensemble du PIB en 2000-2001 pour une somme de 1,1 milliard sur 200,6 milliards de dollars.¹⁷
- La récolte de la matière ligneuse et la réalisation des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux sont au cœur des activités des organisations œuvrant dans l'industrie de l'aménagement forestier, tant en forêt publique que privée. Ce sont ces activités qui génèrent le plus de revenus et qui mobilisent le plus de ressources humaines. Les volumes récoltés et les superficies traitées, entre 1993-1994 et 1998-1999, permettent de dénoter un ralentissement des activités après la fin des années 90. Le volume récolté sur les terrains publics et privés depuis 1999-2000 a diminué de près de 5 millions de m³ (10 %). La superficie des traitements commerciaux a régressé d'un peu plus de 130 000 ha (30 %) depuis 1998-1999. Enfin, la superficie des traitements non commerciaux a diminué de près de 140 000 ha (50 %) depuis 1998-1999 (*Tableau 4*).

Tableau 4 :
Volumes de bois récoltés et traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux réalisés sur les terres publiques et privées pour la période 1993-1994 à 2004-2005

Année	Volume récolté (000 m ³)	Traitements commerciaux (ha)	Traitements non commerciaux (ha)
1993-1994	34 289	285 177	235 787
1994-1995	38 029	367 322	234 255
1995-1996	41 066	416 662	207 329
1996-1997	37 698	420 380	230 036
1997-1998	42 138	446 618	240 104
1998-1999	43 025	438 239	297 384
1999-2000	44 287	426 984	153 952
2000-2001	42 250	386 110	141 752
2001-2002	38 600	343 067	131 579
2002-2003	38 785 ⁽¹⁾	374 772	129 117
2003-2004	38 204 ⁽¹⁾	307 601	158 463
2004-2005	39 007 ⁽¹⁾	n.d.	n.d.

Source : MRNF, Portraits statistiques, éditions 1996, 2000, 2003, 2005

⁽¹⁾ Registre forestier, MRNF, DDIPF, SDTI, DED, 2005

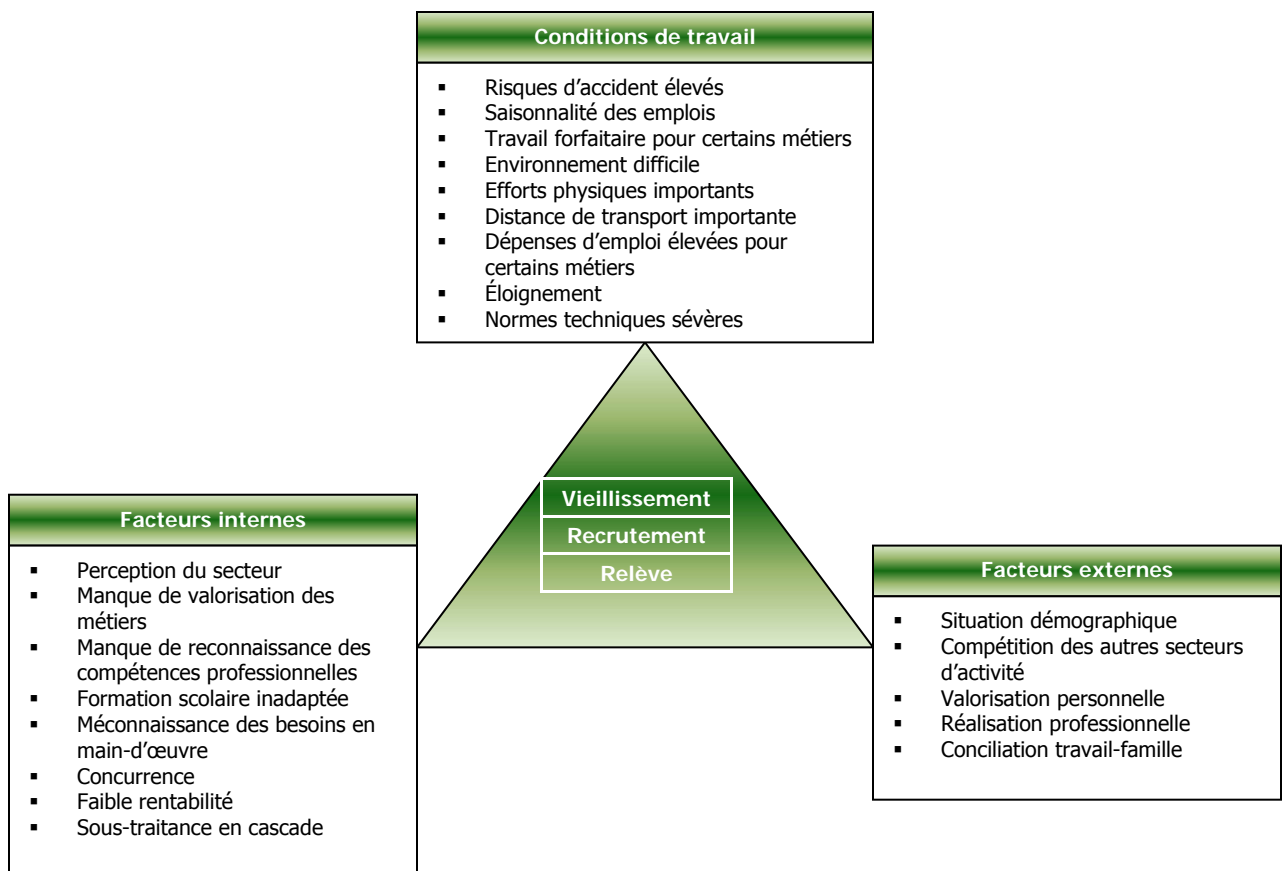
¹⁶ Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF), 2004.

¹⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la faune, *Ressources et industries forestières – Portrait statistique*, édition 2003, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 2003.

2. Principaux enjeux

- De nombreux facteurs, tant internes qu'externes au domaine de la foresterie et au secteur de l'aménagement forestier, favorisent l'érosion de la relève et contribuent au faible taux de rétention des jeunes travailleurs forestier ainsi qu'à la forte diminution des inscriptions dans les différents établissements d'enseignement, principalement aux ordres d'enseignement collégial et universitaire (figure 1).

Figure 1 :
Facteurs contribuant à l'érosion de la relève
dans le secteur de l'aménagement forestier



Source : CSOAF, 2004

- D'autres facteurs plus spécifiques sont également en cause :
 - l'identification des besoins en main-d'œuvre et l'alignement de l'offre de formation sur les besoins réels des entreprises sont des défis en soi. La formation n'est pas toujours adaptée à la réalité des entreprises; le volet pratique est déficient dans le processus de formation, ce qui se traduit par une productivité plus faible en plus d'affecter la rentabilité. Ceci a donc pour effet de

- décourager les nouveaux travailleurs sylvicoles payés à forfait qui entrent sur le marché du travail;
- la compétition des autres secteurs d'emploi en général et des métiers mieux rémunérés;
 - les entreprises embauchent, encore aujourd'hui, des employés sans formation scolaire, notamment les travailleurs manuels, tels que les débroussaillers, les planteurs et les abatteurs manuels qui représentent près de 60 % de la main-d'œuvre du secteur. La valorisation des métiers et la reconnaissance des compétences professionnelles représentent un enjeu de taille, en plus d'engendrer certains problèmes d'alphabétisation de la main-d'œuvre. Bien que le diplôme d'études secondaires ne constitue pas une référence, 40 % des travailleurs ne possèdent aucun grade, certificat ou diplôme, ou encore, sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires dans une proportion de 20 %;¹⁸
 - Emploi-Québec, dans son évaluation des perspectives professionnelles pour les périodes 2005-2009, ne tient pas compte de la saisonnalité des emplois dans le secteur forestier, ce qui fausse les perspectives prévues et fait gonfler le nombre de chômeurs à certaines périodes spécifiques de l'année. L'organisme gouvernemental présente également des perspectives peu favorables pour les professions du secteur de l'aménagement, avec un taux de demande de main-d'œuvre plutôt faible pour cette période, en plus de présenter un taux de chômage élevé pour 2005. Ces situations d'emploi découragent les candidats potentiels à s'inscrire dans les différents programmes disponibles du secteur de l'aménagement forestier et, par conséquent, la promotion est plus difficile à faire.
- Étant donné l'horizon plutôt incertain de l'industrie forestière à ce moment, une réduction du niveau actuel des interventions a eu et aura encore un impact immédiat sur le développement de l'ensemble de l'industrie et sur son niveau d'emploi. La concertation des différents acteurs de l'industrie s'avère donc nécessaire.
 - Un autre problème qui touche davantage la cueillette des données pour l'élaboration de diagnostics et d'enquêtes réside dans le fait qu'aucune distinction n'est faite entre les activités ayant cours en aménagement forestier de celles réalisées en exploitation forestière. Elles sont toutes classées sous *foresterie et exploitation forestière* (SCIAN-113) et *activités de soutien à la foresterie* (SCIAN-1153). Par conséquent, le nombre d'emplois exclusifs au secteur de l'aménagement forestier s'avère difficile à déterminer.
 - La duplication dans les titres de professions de la CNP et le fait que ceux-ci se retrouvent dans plusieurs catégories de titres d'emploi à la fois posent également un problème de taille pour le recensement des données, puisqu'il est difficile d'obtenir des données précises pour l'interprétation de celles-ci.
 - Les données des recensements de 1996 et 2001 indiquent une nette tendance vers le vieillissement dans tous les titres d'emploi associés à l'industrie forestière (SCIAN-113).

¹⁸ Statistique Canada, *Recensements de 1996 et 2001*.

La proportion des employés de 45 ans et plus a progressé de 6,6 % entre 1996 (32,1 %) et 2001 (38,7 %). Par conséquent, le taux de renouvellement de la main-d'œuvre dans la catégorie des 15-24 ans, tant en 1996 qu'en 2001, est faible, avec respectivement 11,1 % et 13,5 %. Les proportions de travailleurs âgés entre 25 et 44 ans tendent à diminuer au recensement de 2001 au profit du groupe des 45 ans et plus (47,9 % vs 56,8 % en 1996).¹⁹

- Les emplois, en partie importante, sont par conséquent temporaires, puisqu'une grande partie des activités d'aménagement forestier est cadencée par le rythme des saisons.

3. Pistes de solution

- La concertation des différents acteurs de l'industrie de l'aménagement forestier pourrait permettre de mieux identifier les besoins en main-d'œuvre (ex : mise sur pied d'un projet de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre, coalition regroupant tous les intervenants forestiers et communautés régionales impliquées dans l'industrie).
- Afin de pallier au manque d'attrait du secteur forestier, il importe de valoriser les métiers du secteur de l'aménagement forestier, plus spécifiquement par les actions suivantes :
 - inciter la formation qualifiante des travailleurs du secteur, de façon à disposer d'une main-d'œuvre compétente, polyvalente et en mesure d'évoluer avec le secteur;
 - inciter l'engagement de diplômés par les entreprises du secteur;
 - inciter l'intégration des nouveaux travailleurs par des mesures d'insertion adaptées (ex : programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) en débroussaillage et en abattage manuel);
 - identifier des moyens pour rendre le travailleur plus polyvalent afin de prolonger la période en emploi.
- Pour tenter de contrer l'érosion des inscriptions et d'améliorer les taux de diplomation dans les différents ordres de formation, une étroite collaboration avec le MELS et les réseaux d'enseignement sera nécessaire pour :
 - adapter l'offre de formation en fonction des besoins réels du marché du travail;
 - au besoin, participer à l'évaluation de pertinence de l'offre de formation;
 - dans la mesure du possible, privilégier l'offre de formation en région, près des ressources, de façon à améliorer le taux d'utilisation des structures régionales et à contrer la migration vers les grands centres urbains des finissants;
 - regrouper des programmes de formation ou mettre en place des cheminements scolaires, notamment sur le plan de la formation professionnelle, dans l'optique

¹⁹ Idem.

- d'augmenter les chances aux travailleurs de prolonger la durée de travail et d'être davantage polyvalent;
 - inclure et/ou renforcer les aspects associés à la certification forestière et à l'aménagement durable à tous les niveaux de formation;
 - maintenir et bonifier les programmes de formation de la main-d'œuvre existants, incluant le compagnonnage, de façon à favoriser le maintien en emploi des travailleurs âgés et à contrer l'érosion actuelle du nombre de nouveaux jeunes travailleurs;
 - favoriser un meilleur arrimage du monde de l'éducation et de l'industrie quant au besoin de relève et de sa formation et, à cet égard, réaliser le plus rapidement possible une étude sur les besoins réels en main-d'œuvre, considérant les nouvelles réalités du secteur forestier;
 - concilier les perspectives d'emploi diffusées par Emploi-Québec avec les besoins de l'industrie;
 - moduler le calendrier des formations académiques en fonction des périodes d'activité de l'industrie, afin de permettre aux étudiants d'aller travailler ou d'être en stage durant ces moments;
 - favoriser l'utilisation de systèmes d'apprentissage interactifs et/ou à distance qui correspondent mieux aux attentes de la relève et qui intègrent davantage les nouvelles technologies;
 - favoriser la formation en entreprise (ex : PAMT).
- Mener, de façon récurrente, de plus vastes enquêtes portant sur l'offre et la demande, ainsi que sur la compétitivité intersectorielle, afin de mieux connaître les entreprises de l'industrie de l'aménagement forestier et mieux répondre aux besoins du secteur.

ANNEXE

Liens internet reliés au secteur de l'aménagement forestier

Comités sectoriels

<http://www.comites-sectoriels.qc.ca> (Ensemble des comités sectoriels du Québec)
<http://www.csmoaf.com> (Comité sectoriel de l'aménagement forestier, Québec)

Statistiques

<http://meq.gouv.qc.ca/Relance/Relance.htm> (Québec)
<http://imt.emploiquebec.net> (Québec)
<http://www.stat.gouv.qc.ca> (Québec)
<http://www.statcan.ca> (Canada)

Partenaires

<http://emploiquebec.net> (Emploi-Québec)
<http://www.mels.gouv.qc.ca> (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS))
<http://www.mess.gouv.qc.ca> (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS))
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca> (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF))
<http://www.aetsq.qc.ca> (Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec (AETSQ))
<http://www.fqcf.qc.ca> (Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF))
<http://www.cifq.qc.ca> (Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ))
<http://www.resam.org> (Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM))
<http://ftpf.csn.qc.ca> (Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN))
<http://www.cep.ca> (Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ))
<http://www.oifq.com> (Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ))
http://www.rncan.gc.ca/cfs-scf/index_f.html (Services canadiens des forêts (SCF))

Santé et sécurité du travail

<http://www.csst.qc.ca> (Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST))
<http://www.ofswa.on.ca> (Ontario forestry safe workplace association, Ontario)

Internationaux

<http://www.training.org.nz> (Formation en foresterie, Nouvelle Zélande)
<http://onf.fr> (Office national des forêts, France)
<http://www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/sectors/forest.htm> (Organisation internationale du travail (OIT))

Associations forestières

<http://www.afat.qc.ca> (Abitibi-Témiscamingue)
<http://www.afce.arbre.forest.org> (Canton de l'Est)
<http://www.afcn.qc.ca> (Côte-Nord)
<http://www.aflanaudiere.org> (Lanaudière)
<http://www.afm.qc.ca> (Montérégie)
<http://www.afqm.org> (Québec métropolitain)
<http://www.fortune1000.ca/foret-saguenay> (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
<http://www.afvsm.qc.ca> (Vallée du Saint-Maurice)